

COMMUNE de CAUMONT-sur-AURE

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze octobre, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Christophe LE BOULANGER, Maire.

Membres en exercice	23
Membres présents et représentés	19
Quorum	Atteint
Membres absents et excusés	4

Date de convocation : 1^{er} octobre 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 02 octobre 2024.

Membres présents : BECQUET Françoise, BEZIERS Jean-Marie, BOUVIER Corinne, DUVAL Estelle, GENNEVIEVE Michel, HANICOT Nathalie, LARUE Serge, LAURENT Gilles, LE BOULANGER Christophe, LEJEUNE Michel, LESENECHAL Marie-Josèphe,

MAHE Roger, PORET Michel, ROHAUT Thierry, TANNEUR Claire, THOMAS Jean-Paul.

Membres excusés : PERALDI Sandra

Membres absents : DESFAUDAIS Prisca, HYAU Samuel, JUEL Madeleine

Membres absents ayant donné pouvoir : LEPREVOST Carine, MOREAU Bérengère, VAUGELADE Martine

Secrétaire de séance : TANNEUR Claire

Ordre du jour :

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 septembre 2024

I Affaires budgétaires

- 1) DM N° 3 Assainissement : maîtrise d'œuvre réhabilitation eaux usées Place Saint-Clair et rue Saint-Martin
- 2) Redevance pour l'occupation du domaine public 2024 – SDEC Energie
- 3) Remboursement à Madame GUCCIARDI pour les ateliers Nutripapotes

II Urbanisme/Patrimoine/Défense incendie

Compte-rendu

III Travaux – Personnel communal

Travaux :

- 4) Approbation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de gestion des déchets ménagers - exercice 2023 – PBI
- 5) Travaux de démolition sur le bâtiment communal situé 41, rue Saint Martin : devis
- 6) Adoption du calendrier prévisionnel de travaux dans le cadre de la construction de la future station d'épuration de Cormolain
- 7) Travaux supplémentaires Livry : devis JONES TP
- 8) Modernisation de volets roulants en fonction Solaire – école maternelle : devis B'PLAST
- 9) Fourniture et pose de menuiseries aluminium – école primaire : devis B'PLAST
- 10) Projet de convention avec les Francas

IV Affaires scolaires

Compte-Rendu

V Développement économique/Communication

Compte-Rendu

VI Association/Affaires sociales

Compte-Rendu

VII Intercommunalité

Compte-Rendu

VIII Citoyenneté

Compte-Rendu

À l'issue de la réunion du conseil municipal, les échanges qui pourraient avoir lieu entre les conseillers municipaux seront tenus à huis clos.

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Claire TANNEUR est élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 septembre 2024

L'assemblée n'émet aucune remarque sur le procès-verbal de la réunion du 9 septembre 2024.
Le compte-rendu est donc validé à l'unanimité des membres présents.

I Affaires budgétaires

1. DM N° 3 Assainissement : maîtrise d'œuvre réhabilitation eaux usées Place Saint-Clair

Monsieur le Maire informe qu'une dernière facture de l'entreprise SICEE, dans le cadre de la Maîtrise d'œuvre « Réhabilitation des réseaux eaux usées secteur Place Saint-Clair et rue Saint-Martin » (facture N° 7) n'a pas été prise en compte dans l'élaboration du budget assainissement 2024.

Vu le budget primitif adopté le 4 avril 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les mouvements de crédits de la Décision Modificative N° 3 du budget Assainissement et détaillée ci-dessous :

Section	Chapitre	Compte	Dépense
Investissement	20	2031	761.40 €
Investissement	20	21532	- 761.40 €

2. Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics et de distribution de gaz

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958.

L'action collective des syndicats d'énergie, tels que celui du SDEC Energie, auquel notre commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret N° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages transport et de distribution de gaz.

Pour information, le linéaire de réseau de la commune est de :

- Distribution publique de gaz sous voirie communale : 2 604 mètres (redevance à percevoir : 271 €);
- Transport de gaz sous voirie communale : 18 mètres (redevance à percevoir : 143 €).

Il propose au Conseil :

- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics et de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;
- Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 70323.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

Adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz ;

Adopté à l'unanimité.

3. Remboursement à Madame GUCCIARDI pour les ateliers Nutripapotes

Monsieur le Maire a été contacté par Madame Gucciardi, diététicienne de formation, qui souhaitait créer un projet d'ateliers de prévention sur l'alimentation des personnes âgées en milieu rural pour 2024, qui se nomme « Ateliers Nutri'Papote ».

Un partenariat a donc été mis en place avec Madame Gucciardi pour qu'elle puisse effectuer ses ateliers sur Caumont-sur-Aure.

Le projet a été porté à la connaissance du département du Calvados qui met en place des dispositifs pour les personnes âgées et pour leur entourage familial, notamment en milieu rural.

Une convention portant octroi d'une participation de la Conférence des Financeurs de la prévention et de perte d'autonomie a été signée entre le Département et la Commune.

Il a été alloué à cette dernière une participation de 4 000 euros pour l'année 2024.

Dans le cadre de cette convention, Madame Gucciardi bénéficie de salles pour y effectuer ses ateliers « bien se nourrir pour bien vieillir ». Il y aura 2 ateliers sur l'alimentation des séniors, prévus avec un thème qui sera décliné en 6 séances. Et dans un second temps « Nutri'Papote » sera composé de 2 autres cycles sous forme d'échanges ouverts sur un thème précis pour casser les fausses idées en matière d'alimentation.

La commune s'engage à une aide à la diffusion de l'information sur ses réseaux et en mairie.

De plus la commune s'engage à reverser la totalité des 4 000 euros de la participation auprès de Madame Gucciardi pour financer la totalité de ces ateliers.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

Adopte la convention portant octroi d'une participation de la Conférence des Financeurs de la prévention et de perte d'autonomie ;

Accepte le reversement des 4 000 euros octroyés à Madame GUCCIARDI pour la bonne réalisation de ses ateliers Nutri'Papotes.

Adopté à l'unanimité.

II Urbanisme/Patrimoine/Défense incendie

Monsieur PORET informe le conseil que les problèmes de trottoirs impasse Boscop seront bientôt résolus. En effet, l'entreprise BOUTTE réalisera les enrobés fin d'année, en même temps que les travaux qu'elle doit réaliser pour Plessis.

III Travaux

4. Approbation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de prévention et de gestion des déchets 2023 – Communauté de Communes Pré-Bocage Intercom

Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de prévention et de gestion des déchets.

Le rapport doit être présenté au plus tard dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

En date du 26 juin 2024, le conseil communautaire de Pré-Bocage Intercom a approuvé ce rapport et demande maintenant aux communes de bien vouloir le présenter en conseil.

Monsieur LEJEUNE fait remarquer le prix élevé des poubelles.

Monsieur LARUE indique que lorsqu'il y a des travaux mais qu'il est tout de même possible de passer, les camions n'essaient même pas et n'effectuent pas le ramassage.

Madame HANICOT demande s'il est vrai que les sacs jaunes vont disparaître et si oui, à quelle date.

Monsieur le Maire précise que c'est uniquement un appel à projet de l'intercom pour l'instant.

Après en avoir délibéré, le conseil :

Adopte le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de prévention et de gestion des déchets 2023 présenté par la Communauté de Communes Pré-Bocage Intercom ;

Décide de transmettre aux services de la Sous-préfecture de Vire et à Pré-Bocage Intercom la présente délibération.

Acté à l'unanimité.

5. Travaux de démolition sur le bâtiment communal situé 41, rue Saint Martin : devis

Par délibération 2024-04-54 en date du 4 avril 2024, le conseil municipal a fait l'acquisition du bien immobilier cadastré AB0142 et AB 0141, d'une surface totale de 67 m².

Cette acquisition a pour objectif la démolition de ce bien afin de créer une vue d'ensemble harmonieuse sur la Place Saint-Clair.

Un permis de démolir a été délivré dans ce sens le 26 juin 2024.

Après plusieurs demandes de devis, les entreprises suivantes ont été retenues :

- Bureau VERITAS pour le repérage amiante avant démolition, pour un montant de 552 € TTC ;
- SARL Couverture VAUGELADE pour le démontage et l'évacuation des matériaux de couverture, pour un montant de 5 091,36 € TTC ;
- Entreprise Christian MARGUERITE, pour la dépose de la charpente et du plancher, le démontage des murs, l'évacuation et la remise en état de l'emplacement, ainsi que le coffrage et le coulage de poteaux en béton, pour un montant de 11 028 € TTC ;
- Entreprise CLOSYSTEM pour les clôtures et les soubassements, pour un montant de 2 187,68 € TTC.

20 000 € ont été prévus au budget pour effectuer ces travaux.

Monsieur ROHAUT précise que la démolition interviendra du 21 au 31 octobre prochain.

Un arrêté de fermeture du parking devant le bâtiment va être pris à cette occasion.

Le conseil, après en avoir délibéré :

- **Approuve** les 4 devis ci-dessus présentés ;
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ces devis.

Adopté à l'unanimité.

6. Adoption du calendrier prévisionnel de travaux dans le cadre de la construction de la future station d'épuration de Cormolain

Monsieur le Maire informe le Conseil que les services de la DDTM ont demandé au service instructeur en urbanisme de Pré-Bocage Intercom une délibération du conseil municipal, indiquant l'engagement de ce dernier sur la réalisation des travaux d'assainissement de mutualisation vers la future station d'épuration de Cormolain.

Le but est ainsi d'autoriser de nouvelles constructions de façon transitoire en attendant que le système d'assainissement soit de nouveau conforme.

Monsieur le Maire rappelle :

- Qu'un schéma directeur d'assainissement a été réalisé en 2022 ;
- Que des travaux de réseaux prescrits par ce dernier ont été réalisés sur la place Saint Clair/Rue Saint Martin en 2023 et que d'autres sont en cours d'études sur la rue de la Ferrière et sur le secteur du Testu pour une réalisation en 2025 ;
- Qu'un projet de mutualisation de la station d'épuration à Cormolain avec Isigny Omaha Intercom a été acté sous maîtrise d'ouvrage d'Isigny Omaha Intercom sur la partie du territoire d'Isigny Omaha Intercom, permettant de lever la non-conformité du système d'assainissement de Caumont sur Aure ;
- Qu'un maître d'œuvre a été désigné par la commune pour la partie de mutualisation sous sa maîtrise d'ouvrage (infrastructures sur le territoire de Caumont sur Aure) ;
- Que les études préalables sont en cours et qu'un terrain pour le futur poste de refoulement est en cours d'achat ;
- Qu'un arrêté préfectoral a été pris le 4 juin 2024 pour Isigny Omaha Intercom et Caumont sur Aure, pour une mise en service de la nouvelle STEP le 1^{er} juin 2026 avec un début des travaux d'infrastructures (réseau et station) au 1^{er} juin 2025 ;
- Que les travaux de Caumont sur Aure devront suivre le planning d'Isigny Omaha Intercom et de l'arrêté préfectoral.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'entériner le planning des travaux de mutualisation des eaux usées avec la communauté de communes d'Isigny Omaha Intercom avec un démarrage des travaux en juin 2025 et une fin de travaux en juin 2026.

*Monsieur PORET demande quel est le pourcentage de la part de Caumont-sur-Aure.
Monsieur le Maire répond qu'il est de 70-72%. L'emprunt aura lieu en 2025.*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Entérine le planning des travaux de mutualisation des eaux usées avec la communauté de communes d'Isigny Omaha Intercom avec un démarrage des travaux en juin 2025 et une fin de travaux en juin 2026 ;
Charge Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires auprès de pré bocage Intercom et la DDTM en termes d'urbanisme dans la période de transitoire.

Adopté à l'unanimité.

7. Travaux supplémentaires Livry : devis JONES TP

Monsieur le Maire indique au Conseil que dans le cadre des travaux en cours actuellement dans le bourg de Livry, il s'est avéré que les canalisations sous trottoirs étaient en mauvais état et à changer.

Il est donc proposé au Conseil un devis complémentaire d'un montant de 4 808,61 € de l'entreprise JONES TP, en charge des travaux sur Livry, afin que les travaux de remplacement des canalisations soient effectués en même temps que le reste des travaux déjà engagés.

Monsieur le Maire précise qu'une partie des travaux relevant du syndicat d'eau potable, il lui sera refacturé après règlement total de la facture, la part qui leur incombe.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

Accepte le devis complémentaire de l'entreprise JONES TP pour un montant de 4 808,61 € ;
Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ce devis.

Adopté à l'unanimité.

8. Modernisation de volets roulants en fonction Solaire – école maternelle : devis B'PLAST

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre de la rénovation énergétique de l'école maternelle, il a été décidé de moderniser les volets en optant pour une fonction solaire.

Après consultation, il est proposé au Conseil un devis de l'entreprise B'PLAST, incluant la modernisation des volets solaires, ainsi que la modernisation des volets roulants solaires, pour un montant total de 10 892,99 € TTC.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

Accepte le devis de l'entreprise B'PLAST ;

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ce devis.

Adopté à l'unanimité.

9. Fourniture et pose de menuiseries aluminium – école primaire : devis B'PLAST

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre de la rénovation énergétique de l'école primaire, il a été décidé de modifier les menuiseries existantes et de les remplacer par des menuiseries aluminium à rupture de pont thermique.

Après consultation, il est proposé au Conseil un devis de l'entreprise B'PLAST, incluant la fourniture et la pose de menuiseries aluminium à rupture de pont thermique, pour un montant total de 5 237,02 € TTC.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

Accepte le devis de l'entreprise B'PLAST ;

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ce devis.

Adopté à l'unanimité.

10. Projet de convention avec les Francas

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre d'activités périscolaires, l'Association les Francas souhaite organiser des séances de découvertes - Activités sportives pendant la pause méridienne.

Le coût serait de 80 euros par semaine, pour 36 semaines en 2025 et 5 semaines sur 2024.

Un projet de convention a été présenté lors d'une réunion le 11 octobre dernier. Il est demandé au Conseil de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Monsieur le Maire précise que la commune n'a plus à sa charge le règlement des petits déjeuners aux Francas, qui coûtaient 7 500 € à l'année. Cela permet de dégager une petite marge pour régler l'activité proposée ici.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité.

IV Affaires scolaires

Exposé de Madame BOUVIER, adjointe au Maire.

RAS

V Développement économique/Communication

Exposé de Mme HANICOT, adjointe au Maire.

20 octobre : Repas des anciens à Livry ;

29 octobre : Remise par l'UCIA du chèque à la ligue contre le cancer au Rest'o Caumont à 19 h 30 pour les actions menées dans le cadre d'octobre rose ;

10 novembre : Bourse aux jouets et puériculture organisée par l'APE de 10 à 17 h 00 à la salle des fêtes ;

11 novembre : Cérémonie commémorant la fin de la guerre 14-18 – rassemblement à 10 h 15 pour la cérémonie religieuse à 10 h 30 ;

15 novembre : Don du sang de 15 h 30 à 19 h 30 ;

15 novembre : À 18 h 00 à la maison citoyenne, vernissage de l'exposition de peinture « Réalité Fête ses 10 ans » - Expo du 22/10/2024 au 10/01/2025 ;

15 novembre : À 19 h 00 à la maison citoyenne, Concert « Mémoire Vintage » avec Marion HUGUET ;

17 novembre : Les Randos Caumontaises – VTT / Pédestre ;

21 novembre : Soirée Beaujolais avec les professionnels ;

24 novembre : Repas des anciens de Caumont ;

1^{er} décembre : Salon du vin de 10 h 00 à 18 h 00 – Repas sur réservation ;

13 décembre : Projection de l'Opéra « Cendrillon » à la micro-folie à 20 h 00 (sur réservation) ;

17 décembre : Marché de Noël des écoles.

Madame HANICOT précise que les élus ont jusqu'au 20 octobre prochain pour envoyer leurs articles concernant « l'écho-montais ».

Monsieur PORET en profite pour demander que soient ajoutés les chefs d'entreprises nouvellement retraités sur la liste des invités à la soirée Beaujolais. Madame HANICOT s'en occupe.

VI Associations/Affaires sociales

Exposé de Mme DUVAL, adjointe au Maire.

Marché de Noël des écoles : imposé le mardi 17 décembre prochain.

Un défilé de lampions va être organisé par la municipalité, la participation des membres du conseil est sollicitée.

Une pièce de théâtre devait avoir lieu mais impossible car trop compliqué en semaine quant aux disponibilités des participants.

VII Intercommunalité

RAS

VIII Citoyenneté

RAS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 00.

Christophe LE BOULANGER
Maire



Claire TANNEUR
Secrétaire de séance

